

CONSEIL SYNDICAL du 04 février 2021

Procès-verbal

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt et un le quatre février à neuf heure trente, le Conseil syndical, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni.

Dans le contexte d'urgence sanitaire instaurée par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la Présidente peut décider de réunir l'organe délibérant en tout lieu, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité de séances (article 6-I).

Aussi, le Conseil syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Biganos pour procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

La Présidente procède à l'appel.

Etaient présent(e)s, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Syndicat Mixte fermé dénommé Syndicat Mixte du Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre (SYBARVAL) :

Jean-Yves ROSAZZA - Jean-Marie DUCAMIN - Eric COIGNAT - Valérie CHAUVET - Xavier DANNEY - Paul LALANE-MEUNIER - Nathalie LE YONDRE - Bruno LAFON - Georges BONNET - Patrick BOURSIER - Marie LARRUE - Damien BELLOC - Philippe de GONNEVILLE - Manuel MARTINEZ - Cédric PAIN - Didier BAGNERES - Blandine SARRAZIN - Emmanuelle TOSTAIN - Bruno BUREAU - Patrick ANTIGNY - Yves FOULON - Patrice BEUNARD - Paul SCAPPAZZONI - Marie-Hélène DES ESGAULX - Xavier PARIS - David DELIGEY - Bernard COLLINET - Elisabeth REZER-SANDILLON - Bruno DUMONTIEL - Patrick DAVET - Gérard SAGNES - Isabelle DEVARIEUX - Eric BERNARD - Jean-François BOUDIGUE - Chrystelle JECKEL - Pascal BERILLON - Dominique POULAIN - François DELUGA - Karine DESMOULIN.

Etaient représenté(e)s :

Henry DUBOURDIEU a donné procuration à François DELUGA
Jacky LANDOT a donné procuration à Nathalie LE YONDRE
Françoise LAVAUD a donné procuration à Georges BONNET
Gabriel MARLY a donné procuration à Philippe de GONNEVILLE
Guilaine TAVARES a donné procuration à Cédric PAIN
Thierry FORET a donné procuration à Emmanuelle TOSTAIN
Geneviève BORDEDEBAT a donné procuration à Paul SCAPPAZZONI
Sylvie BANSARD a donné procuration à Xavier PARIS
Angélique TILLEUL a donné procuration à Chrystelle JECKEL

Etaient absent(e)s /excusé(e)s :

François MARTIN - Cyrille DECLERCQ

L'article 6-III de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 précise que : « jusqu'au terme de l'état d'urgence sanitaire, les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. (...) Dans tous les cas, un membre de ces organes peut être porteur de deux pouvoirs ».

Au regard des statuts du SYBARVAL et de la composition du conseil syndical, le quorum est fixé à 17.

La Présidente constate après avoir fait l'appel que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Bruno DUMONTIEL est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil adopte le procès-verbal du conseil syndical du 14 décembre 2020 à l'unanimité.

La Présidente déclare la séance ouverte et rappelle l'ordre du jour :

1. Contribution des collectivités aux charges du Syndicat
2. Budget primitif 2021

Points pour information :

Elaboration du SCoT : Bilan des rencontres avec les communes et suite de la démarche.

Bilan des permanences « photovoltaïque » 2020

Questions diverses

1^{er} point à l'ordre du jour

CONTRIBUTION DES COLLECTIVITES AUX CHARGES DU SYNDICAT

Rapporteur : Marie LARRUE

Conformément à l'article 9 des statuts du SYBARVAL, les recettes du syndicat sont constituées notamment par la contribution des collectivités aux dépenses correspondant aux compétences du Syndicat et qui sera proportionnelle au pourcentage de la population totale représentée par chaque membre.

La contribution des représentants du syndicat a été actualisée en fonction de l'évolution de la population totale à compter du 1^{er} janvier 2021 telle qu'elle figure sur les tableaux INSEE. Compte tenu de cette évolution, la contribution des collectivités a été calculée dans les conditions suivantes :

-Pour la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord	43,73 %
-Pour la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud	43,25 %
-Pour la Communauté de Communes du Val de l'Eyre	13,02 %

Le budget 2021 a été établi avec une contribution globale des collectivités pour 350.000€, soit environ 2,20€ par habitant.

Compte tenu des charges de fonctionnement je vous propose de répartir la contribution de chaque intercommunalité aux charges du Syndicat, pour l'année 2021, dans les conditions du tableau à la présente délibération.

Afin d'assurer la trésorerie du SYBARVAL, je vous rappelle que les membres doivent verser rapidement leurs contributions. Un premier appel de fonds correspondant à la moitié de celui-ci aura lieu au mois de mars 2021.

Il est proposé :

- **D'ADOPTER** le projet de participation des collectivités aux charges du Syndicat telle que présentée dans l'annexe I.

PARTICIPATION DES COLLECTIVITES MEMBRES

Collectivités	Population totale	Répartition en %	Montant de la répartition par collectivité
COBAN	69.578	43,73 %	153 055 €
COBAS	68.820	43,25 %	151 375 €
CDC VAL DE L'EYRE	20.713	13,02 %	45 570 €
TOTAL	159.111	100 %	350 000 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} point à l'ordre du jour**BUDGET PRIMITIF 2021**

Rapporteur : Patrick DAVET

Préambule

Le projet de budget primitif 2021 s'inscrit dans le cycle budgétaire annuel :

- Débat d'orientation budgétaire dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif,
- Vote du Budget Primitif,
- Vote du Compte Administratif N-1 et affectation des résultats,
- Vote des Décisions Modificatives permettant d'ajuster le budget en cours d'année.

Les documents budgétaires remis à l'ensemble des membres du Conseil syndical, répondent aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire de l'instruction comptable et budgétaire M14.

Le présent rapport de présentation a, quant à lui, vocation à synthétiser et commenter les données issues de ces documents budgétaires de manière plus analytique.

Il est précisé que le compte administratif et l'affectation des résultats seront détaillés et votés lors d'un prochain conseil syndical sous forme de budget supplémentaire.

Introduction

Lors du débat d'orientation budgétaire, il a été souligné la volonté, dans un contexte réglementaire toujours incertain, de poursuivre et développer les missions dévolues au SYBARVAL à travers ses compétences et ses missions que sont :

- L'élaboration et la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),
- L'élaboration et la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- Le suivi des schémas départementaux et régionaux ayant un impact sur l'aménagement du territoire,
- Les coopérations territoriales relatives à l'aménagement du territoire et la transition énergétique.

Ces objectifs nous conduisent pour 2021, à poursuivre les efforts de gestion engagés jusqu'à présent pour préserver les équilibres financiers du Syndicat.

Le budget primitif 2021 s'inscrit dans ce cadre à travers :

- des ressources au format des années antérieures,
- des dépenses de gestion en adéquation avec les missions dévolues au Syndicat,
- un programme d'investissement permettant de mener à bien l'ensemble des projets engagés et à venir.
- Ces choix de gestion se déclinent dans le Budget Primitif 2021.

Le budget primitif retranscrit financièrement l'action du SYBARVAL dans le périmètre de ses compétences.

Ce budget est régi par l'instruction budgétaire et comptable M14. Sa forme et sa présentation répondent par conséquent aux obligations prévues à l'article 2312-3 du CGCT à savoir :

- I) Informations générales,
- II) Présentation générale du budget
- III) Vote du budget,
- IV) Annexes

Afin d'en simplifier l'approche et la lecture, il est proposé d'aborder la présentation du budget 2021 sous l'angle du tableau des grands équilibres qui retrace l'ensemble des flux réels (c'est-à-dire les flux retraçant des encaissements et des décaissements) en les regroupant par grands agrégats.

A) Les grands équilibres

Le tableau des grands équilibres retranscrit ci-après retrace l'ensemble des mouvements réels qui affectent le budget 2021.

Sont donc neutralisés l'ensemble des mouvements d'ordre car ces écritures s'équilibrent globalement en dépenses et en recettes,

Ce tableau présente en les agrégeant l'ensemble des données réelles figurant dans le budget primitif, de manière à dégager les soldes que sont l'excédent brut de gestion, la capacité d'autofinancement, l'autofinancement et la variation du fonds de roulement prévus pour l'exercice à venir.

En effet, ces indicateurs permettent d'analyser plus finement la santé financière de notre collectivité.

La présentation du budget principal se déroulera suivant le rythme du tableau des grands équilibres de manière à retranscrire l'essentiel des données figurant dans le document officiel.

RECETTES DE GESTION	BP 2020	BP 2021	Ecart de BP à BP	Variation
DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (74)	374 000,00	374 000,00	-	0%
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (75)	100,00	50,00	- 50,00	-50%
TOTAL RECETTES DE GESTION	374 100,00	374 050,00	- 50,00	0%
DEPENSES DE GESTION	BP 2020	BP 2021	Ecart de BP à BP	Variation
CHARGES DE PERSONNEL (012)	184 000,00	182 350,00	- 1 650,00	-1%
AUTRES CHARGES DE GESTION (65)	17 250,00	37 200,00	19 950,00	116%
CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)	115 000,00	95 800,00	- 19 200,00	-17%
TOTAL DEPENSES DE GESTION	316 250,00	315 350,00	- 900,00	0%
EXCEDENT BRUT DE GESTION	57 850,00	58 700,00	850,00	1%
SOLDE FINANCIER	-	-	-	
SOLDE EXCEPTIONNEL	-	-	-	
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (EPARGNE BRUTE)	57 850,00	58 700,00	850,00	1%
REMBOURSEMENT CAPITAL DE LA DETTE	-	-	-	
AUTOFINANCEMENT (EPARGNE NETTE)	57 850,00	58 700,00	850,00	1%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE	BP 2020	BP 2021	Ecart de BP à BP	Variation
DEPENSES D'EQUIPEMENT INDIVIDUALISEES	65 240,00	68 368,00	3 128,00	5%
dont opération 111 Matériel, mobilier et logiciels administratifs	10 240,00	10 000,00	- 240,00	-2%
dont opération 112 Matériel, de transport	-	3 300,00	3 300,00	
dont opération 114 Etudes diverses	40 000,00	40 068,00	68,00	0%
dont opération 115 Création d'un SIG	15 000,00	15 000,00	-	0%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE	65 240,00	68 368,00	3 128,00	5%
RECETTES D'INVESTISSEMENT DEFINITIVES	BP 2020	BP 2021	Ecart de BP à BP	Variation
DOTATIONS (10)	-	-	-	
SUBVENTIONS (13)	7 390,00	9 668,00	2 278,00	31%
dont opération 114 Etudes diverses	7 390,00	9 668,00	2 278,00	31%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DEFINITIVES	7 390,00	9 668,00	2 278,00	31%
EMPRUNTS NOUVEAUX (16)	-	-	-	
FONDS DE ROULEMENT AU 01/01/N	-	-	-	
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	-	-	-	
FONDS DE ROULEMENT AU 31/12/N	-	-	-	

1°) Les recettes de gestion 374 050 € (374 100 € au BP 2020)

Les ressources de gestion sont les ressources pérennes du SYBARVAL. Elles garantissent l'équilibre de l'action syndicale sur le long terme et se déclinent en 2 postes :

- les dotations subventions et participations,
- les autres recettes de gestion.

a. Les dotations, participations et subventions

Les dotations, participations et subventions correspondent aux recettes inscrites au chapitre 74. Elles retranscrivent la recette principale du syndicat : la contribution des collectivités aux dépenses du SYBARVAL. Cette recette définie à l'article 9 des statuts du syndicat est proportionnelle au pourcentage de la population totale représentée par chaque membre.

Cette participation payée par les 3 intercommunalités COBAS, COBAN et Communauté de Communes du Val de l'Eyre s'élève, en 2021, à 350 000 € (montant identique à 2020). Cette somme représente cette année, une contribution par habitant proche de 2,20 €.

Par ailleurs, le SYBARVAL est bénéficiaire d'un soutien financier de l'ADEME avec une recette de fonctionnement de 24 000€.

b. Les autres recettes courantes de gestion

Les produits figurant au chapitre 75 correspondent aux autres recettes courantes. Elles sont marginales et correspondent à des régularisations comptables de cotisations.

2°) Les charges de gestion 315 350 € (316 250 € au BP 2020)

Les charges de gestion correspondent aux dépenses liées au fonctionnement du SYBARVAL. Elles se décomposent en charges de personnel, charges à caractère général et autres charges de gestion courante. Le Compte Administratif 2020 n'étant pas adopté, ce budget primitif est voté sans reprise des résultats antérieurs. Il en résulte un niveau de dépenses limité par rapport aux budgets primitifs précédents.

Ces charges de gestion se déclinent comme suit :

a. Les charges de personnel

Ces dépenses figurent au chapitre 012 « Charges de personnel ». Au BP 2021, elles sont prévues pour un montant de **182 350 €** (184 000 € au BP 2020).

b. Les charges de transfert

Ces dépenses figurent au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ». Au BP 2021, elles s'élèvent à **37 200 €** (17 250 € en 2020).

Ces charges de transfert correspondent aux :

- Les indemnités, frais de mission et de formation des élus.
- Les droits d'usage pour logiciels payés aux éditeurs de logiciels dans le cadre des licences par abonnements.

c. Les charges à caractère général

Ces dépenses sont comptabilisées au chapitre 011 et s'élèvent au BP 2021 à un montant prévisionnel de 95 800 € (115 000 € en 2020). Ces charges retracent les moyens des services syndicaux (fournitures, et prestations de services pour l'essentiel) acquis auprès de tiers.

La reprise des excédents de fonctionnement après le vote du CA 2020 permettra d'augmenter les crédits alloués à ces dépenses.

3°) Les soldes financier et exceptionnel

Ils retracent respectivement les écarts entre les recettes et les dépenses financières et les recettes et les dépenses exceptionnelles. Le SYBARVAL n'ayant aucun emprunt en cours, aucune charge et aucun produit n'affecte le budget syndical. En ce qui concerne le solde exceptionnel sur 2021, aucune charge et aucun produit exceptionnel ne sont prévus au budget.

4°) Les soldes intermédiaires

Les soldes intermédiaires qui retranscrivent les épargnes dégagées. Trois types d'épargne sont à examiner :

- l'épargne de gestion (ou excédent brut de gestion) est la différence entre les produits et les charges de gestion,
- l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) est la différence entre les produits et les charges de fonctionnement,
- l'épargne nette (ou autofinancement) correspond à la différence entre l'épargne brute et l'amortissement de la dette.

Ces soldes intermédiaires de gestion s'élèvent en 2020 à un montant de 58 700 € (57 850 € en 2020).

5°) Les dépenses d'investissement hors dettes

Conformément au Rapport d'orientations budgétaires, le programme d'investissement 2021 se caractérise par un volume de dépenses d'équipement de 68 368 €. En 2020 ces dépenses s'élevaient à un montant de 65 240 €.

Le BP 2021 décline ce budget d'équipement selon 4 opérations budgétaires :

- **l'opération n°111 Matériel mobilier et logiciels administratifs** dotée d'une enveloppe de 10 000 € pour faire face aux besoins d'équipement des services du SYBARVAL,
- **l'opération n°112 Matériel de transport** dotée d'une enveloppe d'un montant de 3300€,
- **l'opération n°115 Matériel SIG** est créditée d'un montant de 15 000 €,
- **l'opération n°114 Etudes diverses** est créditée d'une enveloppe de 40 068 € pour la concertation à venir pour le SCOT et d'éventuelles nouvelles études.

Ces opérations seront abondées lors du BS 2021 par le biais des restes à réaliser 2020 qui sont évalués à ce jour à plus de **120 900 €**.

6°) Les recettes définitives d'investissement

Les recettes définitives d'investissement s'élèvent au BP 2021 à 9668 € qui correspondent à la subvention de l'ADEME au titre du schéma directeur immobilier.

Dans le cadre du BS 2021, ces recettes seront majorées par la reprise des restes à réaliser aux subventions d'équipement versées par l'ADEME au titre de l'étude de potentiel en géothermie pour un montant de 15 120 €.

7°) Les recettes d'investissement non définitives : les emprunts nouveaux

Compte tenu des excédents antérieurs qui seront affectés budgétairement dans le cadre du BS 2021, aucune inscription relative à de nouveaux emprunts ne grèvera le budget 2021.

B) Les mouvements que nous avons neutralisés dans cette analyse

Le tableau des grands équilibres permet d'examiner le budget primitif 2021 sous l'angle des mouvements réels. Il mesure les flux réels dont découlent les différentes épargnes, mais il fait abstraction de tous les mouvements comptables qui n'impactent pas les soldes.

Les mouvements que nous avons neutralisés dans cette analyse correspondent aux mouvements d'ordre :

- **En section de fonctionnement** ces mouvements sont comptabilisés au **chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre les sections »** qui figure en dépenses et en recettes :
 - **en dépenses** : ils correspondent aux amortissements sur immobilisations. Ces dépenses obligatoires s'élèvent en 2020 à **84 000 €** (80 000 € au BP 2020) et correspondent pour l'essentiel, à l'amortissement des études non suivies de travaux.
 - **en recettes** : ils correspondent aux amortissements des subventions perçues. Ces recettes s'élèvent en 2020 à **25 300 €** (22 150 € au BP 2020). Une contrepartie équivalente est inscrite en dépenses d'investissement au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre les sections ».
- **En section d'investissement** ces mouvements correspondent à la contrepartie exacte des mouvements relatifs aux opérations d'ordre de transfert entre les sections, décrits précédemment (chapitre 042 en fonctionnement pour 040 en investissement),

EN CONCLUSION :

Le budget 2021 du SYBARVAL peut se résumer par la balance ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	0,00	Chapitre 013 : Atténuation de charges	0,00
Chapitre 011 : Charges à caractère général	95 800,00	Chapitre 70 : Produits des services	0,00
Chapitre 012 : Charges de personnel	182 350,00	Chapitre 73 : Impôts et taxes	0,00
Chapitre 014 : Atténuation de produits	0,00	Chapitre 74 : Dotations et participations	374 000,00
Chapitre 65 : Charges de transferts	37 200,00	Chapitre 75 : Autres prod. de gestion courantes	50,00
Chapitre 66 : Charges financières	0,00	Chapitre 76 : Produits financiers	0,00
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	0,00	Chapitre 77 : Produits exceptionnels	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	315 350,00	Total des recettes réelles de fonctionnement	374 050,00
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	0,00		
Chapitre 042 : Autres opérations d'ordre	84 000,00	Chapitre 042 : Autres recettes d'ordre	25 300,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	84 000,00	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	25 300,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	399 350,00	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	399 350,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
Chapitre 16 : Emprunts et dettes	0,00	Chapitre 16 : Emprunts et autres dettes	0,00
Chapitre 10 : Dotations	0,00	Chapitre 10 : Dotations (hors 1068)	0,00
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	0,00	Chapitre 13 : Subventions	0,00
Chapitre 204 : Subventions d'équipement	0,00	Chapitre 27 : Autres prêts	0,00
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	0,00	Chapitre 024 : Produits de cessions	0,00
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	0,00	Chapitre 23 : Immobilisations en cours	0,00
Opérations individualisées :		Opérations individualisées :	
Opération 111 matériel mobilier logiciel administratif	10 000,00		
Opération 112 matériel de transport	3 300,00	Opération 112 matériel de transport	0,00
Opération 114 études diverses	40 068,00	Opération 114 études diverses	9 668,00
Opération 115 création d'un SIG	15 000,00		
Chapitre 45 : Travaux pour compte de tiers	0,00	Chapitre 45 : Travaux pour compte de tiers	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement	68 368,00	Total recettes réelles d'investissement	9 668,00
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION			
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00	Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
		Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00
Chapitre 040 : Autres opérations d'ordre	25 300,00	Chapitre 040 : Autres recettes d'ordre	84 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement (de section à section)	25 300,00	Total des recettes d'ordre d'investissement (de section à section)	84 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	93 668,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	93 668,00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-1 à L1616-20 et L 2311-1 à L 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets,

Vu la loi d'Orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3500 habitants,

Vu la loi d'Orientation n°15- 991 du 07 août 2015 relative à Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu les instructions M14 modifiées précisant les règles de la comptabilité publique et de présentation du budget et de ses modifications à compter du 1er janvier 2021,

Vu la délibération du 14 décembre 2020 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Le Budget Primitif pour l'exercice 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	0,00	Chapitre 013 : Atténuation de charges	0,00
Chapitre 011 : Charges à caractère général	95 800,00	Chapitre 70 : Produits des services	0,00
Chapitre 012 : Charges de personnel	182 350,00	Chapitre 73 : Impôts et taxes	0,00
Chapitre 014 : Atténuation de produits	0,00	Chapitre 74 : Dotations et participations	374 000,00
Chapitre 65 : Charges de transferts	37 200,00	Chapitre 75 : Autres prod. de gestion courantes	50,00
Chapitre 66 : Charges financières	0,00	Chapitre 76 : Produits financiers	0,00
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	0,00	Chapitre 77 : Produits exceptionnels	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	315 350,00	Total des recettes réelles de fonctionnement	374 050,00
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	0,00		
Chapitre 042 : Autres opérations d'ordre	84 000,00	Chapitre 042 : Autres recettes d'ordre	25 300,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	84 000,00	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	25 300,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	399 350,00	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	399 350,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
Chapitre 16 : Emprunts et dettes	0,00	Chapitre 16 : Emprunts et autres dettes	0,00
Chapitre 10 : Dotations	0,00	Chapitre 10 : Dotations (hors 1068)	0,00
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	0,00	Chapitre 13 : Subventions	0,00
Chapitre 204 : Subventions d'équipement	0,00	Chapitre 27 : Autres prêts	0,00
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	0,00	Chapitre 024 : Produits de cessions	0,00
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	0,00	Chapitre 23 : Immobilisations en cours	0,00
Opérations individualisées :		Opérations individualisées :	
Opération 111 matériel mobilier logiciel administratif	10 000,00		
Opération 112 matériel de transport	3 300,00	Opération 112 matériel de transport	0,00
Opération 114 études diverses	40 068,00	Opération 114 études diverses	9 668,00
Opération 115 création d'un SIG	15 000,00		
Chapitre 45 : Travaux pour compte de tiers	0,00	Chapitre 45 : Travaux pour compte de tiers	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement	68 368,00	Total recettes réelles d'investissement	9 668,00
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION			
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00	Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
		Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00
Chapitre 040 : Autres opérations d'ordre	25 300,00	Chapitre 040 : Autres recettes d'ordre	84 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement (de section à section)	25 300,00	Total des recettes d'ordre d'investissement (de section à section)	84 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	93 668,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	93 668,00

Il est proposé de :

- **ADOPTER** le budget primitif dans son ensemble, conformément à la répartition décrite ci-dessus,
- **CHARGER** Madame la Présidente de l'ensemble des formalités administratives relatives à ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Elaboration du SCoT

Monsieur Anthony DOUET présente le bilan des rencontres avec les communes et la suite de la démarche.

 Elaboration du SCOT – Calendrier prévisionnel		
Rappel du calendrier et atteinte des objectifs :		
Novembre 2020		
CoTech EPCI	Méthodes TVB et Littoral	+
Bureau syndical	Méthodes TVB et Littoral	+
Saisine des 3 EPCI	Dév. économique / mobilités	+
Décembre 2020		
CoTech communes	Méthodes TVB – Littoral Conso d'espaces	+
Janvier 2021		
RDV 17 communes	TVB – Littoral Conso d'espaces	~ 17 RDV réalisés Attente du retour écrit des communes
CoTech EPCI	Méthodes armature urbaine Démographie-Logement	+
Bureau syndical	Méthodes armature urbaine Démographie-Logement	+

 Elaboration du SCOT – Calendrier prévisionnel		
Etapes suivantes :		
Février 2021		
RDV 17 communes	Méthodes TVB et Littoral	Attente retour écrit des communes pour analyse
Saisine des 3 EPCI	Armature urbaine – démographie - logement	# Saisine début février
Mars 2021		
Bureau syndical	Conso d'espaces Répartition du foncier	Sur la base du retour des communes (31/01)
CoTech 3 EPCI	Dév. économique / mobilités Démographie-Logement	Sur la base du retour à la saisine EPCI
Avril 2021		
Bureau syndical	Dév. économique / mobilités	Sur la base du retour à la saisine EPCI
Bureau syndical	Démographie-Logement	Sur la base du retour à la saisine EPCI

Plan Climat Air Energie Territorial

Monsieur Olivier PARRENS présente le bilan des permanences « photovoltaïque » 2020.



Bilan des permanences « photovoltaïque » 2020

- **Objectif du PCAET : Augmentation de la production d'énergie renouvelable, dont le solaire.**
 - Construction d'un cadastre solaire en interne pour accompagner l'aide à la décision des propriétaires publics et privés
 - Service proposé aux particuliers au travers de permanences dans les communes : un conseil neutre et gratuit sur le potentiel solaire de la toiture, le niveau d'investissement, les artisans labellisés.
 - Un partenariat avec le CREAQ, association départementale spécialisée dans la rénovation énergétique et les énergies renouvelables (opérateur ECOBAN depuis 2017 et animateur Plateforme rénovation énergétique des particuliers sur tout le territoire depuis le 1^{er} janvier 2021)
- **44 permanences prévues entre février et décembre 2020 (27 tenues)**
- Présence dans toutes les communes
- Communication via les communes, journaux locaux, radios locales, mailing et réseaux sociaux

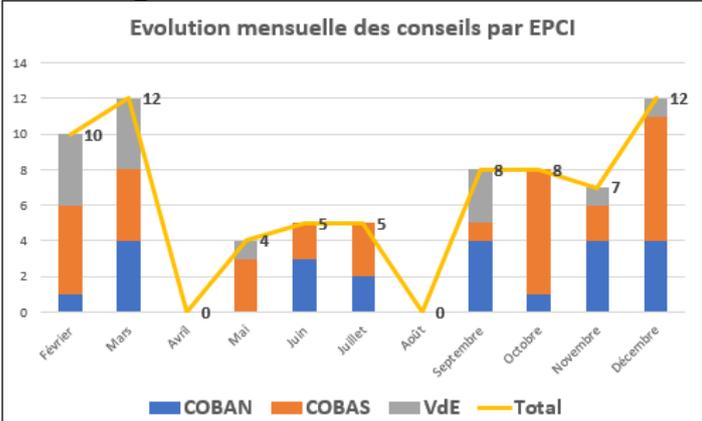


Bilan des permanences « photovoltaïque » 2020

- Canaux d'information sur les permanences : communication via les Mairies (36%), presse locale (21%)
- Taux de remplissage des permanences : 66%
- Nombre de ménages renseignés : 88

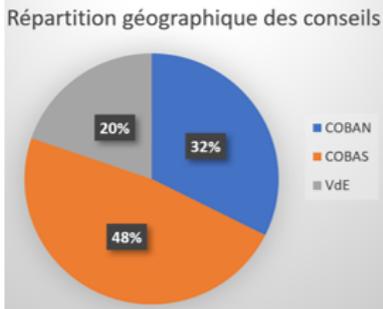
Un bilan global satisfaisant au regard du contexte sanitaire et du démarrage de la démarche.

Evolution mensuelle des conseils par EPCI



Mois	COBAN	COBAS	VdE	Total
Février	1	5	4	10
Mars	4	4	4	12
Avril	0	0	0	0
Mai	1	3	0	4
Juin	3	2	0	5
Juillet	2	3	0	5
Août	0	0	0	0
Septembre	4	4	0	8
Octobre	1	7	0	8
Novembre	4	3	0	7
Décembre	4	8	0	12

Répartition géographique des conseils



EPCI	Pourcentage
COBAN	32%
COBAS	48%
VdE	20%



Perspectives 2021

- Partenariat avec le CREAQ renouvelé lors du conseil syndical du 14 décembre 2020.
- **Organisation de permanences** resserrée de mars à juin puis de septembre à décembre 2021, à raison de deux permanences par mois et par EPCI.

Nouvel indicateur prévu : prise de contact avec les particuliers pour quantifier le nombre de projets concrétisés et/ou identifier les difficultés rencontrées.

Un bilan complet de l'année 2020 a été établi avec le CREAQ, nous vous le ferons parvenir d'ici quelques jours par voie électronique.

Madame Marie LARRUE remercie les intervenants et rappelle les prochaines dates de réunions :

- Jeudi 04 mars 2021 réunion du Bureau au SYBARVAL
- Jeudi 18 mars 2021 réunion du Conseil Syndical dont le lieu reste à confirmer



La Présidente remercie les personnes présentes, comme plus aucun conseiller ne demande la parole, et déclare la séance terminée.

Fin de réunion.